décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. aractère est de 0,183 euros hors taxe pour l'année 2023.

ECTIFICATIF

l Haute Provence Info n°14
3 concernant la SAS VBS
it lire : siège : 230 avenue
Traverse des Métiers ZI ST
0 MANOSQUE
: COMMERCE DE LILLE-

RIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-METROPLE

e procédure de sauvegarde
ar le Tribunal de Commerce
ROPOLE à l'égard de :
C – RCS LILLE METRO-
882 - 43 rue Faidherbe –
réation et commercialisation
smétiques et d'accessoires

e : 7 A la Tranche – 04180

judiciaire :
D prise en la personne de
AS Patrick 4 rue Gombert
avec pour mission : d'assis-

iciaire :
JEL ARRAS & ASSOCIES
sonne de Maître ARRAS Mi-
e Guynemer 59700 MARCQ

s de créances sont à dépo-
aire judiciaire ou sur le portail
évu par les articles L 814-2
Code de Commerce dans
à compter de la publication

.TRIAL

DE PRALOUP SARL au ca-
Siège social : PRALOUP
Fours 440 021 152 RCS de
GO du 31/03/2023 a nommé
LAP née CIOT Cécile, de-
age 83840 Trigance en rem-
M. CLAP Bernard Mention au
sque

RE DE LIQUIDATION

: GITE AUBERGE LES
NCHES.
société en liquidation
7500 €
LE VILLAGE 04340 MEO-

S Manosque
l'AGO du 19/12/222, les as-
rouvé les comptes de liqui-
/09/22, donné quitus au
Dominique LE GOFF demeu-
Bosquet 05000 Gap et pro-
e de liquidation de la société
9/2022.
ra radiée du RCS de Ma-

La production de bières et ses déclinaisons, la production de boissons non alcoolisées, la production de boissons alcoolisées à base d'ingrédients d'origine végétale, la production de denrées alimentaires, la production de matériels nécessaires à la production de bière, la transformation de bières et ses déclinaisons, la transformation de boissons non alcoolisées, la transformation de boissons alcoolisées à base d'ingrédients d'origine végétale, la transformation de denrées alimentaires, la commercialisation de boissons alcoolisées et non alcoolisées, la commercialisation de denrées alimentaires, la commercialisation de matériels nécessaires à la production de bière, la commercialisation d'articles et d'objets sur le thème de la bière, l'organisation et la réalisation d'ateliers ou de stages de formation et d'apprentissage aux processus de production de bière, de boissons non alcoolisées et de boissons alcoolisées à base d'ingrédients d'origine végétale, l'organisation, la participation, la gestion et la production d'événements, de festivals, de manifestations et de rencontres festifs, culturels, artistiques, ludiques associatifs ou professionnels, la création de contenus aux formats papier et/ou numérique, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée : 99 ans
Capital social : 2 000 euros
Présidence : Hugues Blot, Place de la Cure 04510 Le Chaffaut-St-Jurson
Directeur général : Robin Scheyder, Place de la Cure 04510 Le Chaffaut-St-Jurson
Admission aux assemblées, vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins
Clause de cession des actions : cession des actions soumise à l'agrément préalable donné par décision collective des actionnaires prise à la majorité qualifiée aux deux tiers des voix des actionnaires disposant du droit de vote
Immatriculation : RCS de Manosque

Par ASSP en date du 10/04/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

LAUG&RAUD INVEST

Siège social : Quartier Les Selves 04320 CASTELLET-LÈS-SAUSSES Capital : 600 € Objet social : La Société a pour objet, en France ou à l'étranger, directement ou indirectement, par tous moyens, toutes activités de transactions, toutes opérations de marchand de biens, la location sous toutes ses formes d'immeubles bâtis ou non et la gestion locative immobilière, la maintenance d'immeubles, l'achat et la vente de tous meubles et objets de décoration, la participation de la Société, par tous

AVIS AU PUBLIC
Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE JAUSIERS
ENQUETE PUBLIQUE sur la Modification n°2 du PLU
Evolution du zonage et du règlement pour l'extension de la Maison de Pays

Par arrêté municipal n°AM2023/07 du 07/03/2023,
Le Maire de Jausiers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
M. Philippe MARIE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision du 28/02/2023.
L'enquête se déroulera à la mairie du Mardi 11 Avril au Vendredi 12 Mai 2023 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30) pour une durée de 32 jours. Le dossier est consultable en mairie sur poste informatique et au format papier et sur le site Internet (https://www.ville-jausiers.fr/).
Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :
• Mardi 11 Avril 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 (Ouverture de l'enquête)
• Mercredi 19 Avril 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
• Mercredi 3 Mai 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
• Vendredi 12 Mai 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 (Clôture de l'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à Mairie de Jausiers - A l'attention de M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique M2 PLU - Square Séola Arnaud - 14 av. des Mexicains - 04850 JAUSIERS ou par mail : enquete-publique@jausiers.fr
Ces observations et propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site Internet pendant toute la durée de l'enquête.
La personne responsable du projet de Modification du PLU est M. jacques FORTOUL, Maire.
Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie. Des informations pourront être demandées auprès du secrétariat de mairie.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, pendant une durée d'un an.
A l'issue de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.
Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique auprès de la mairie à sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire
Jacques FORTOUL

commerce ou établissements, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Président : M LAUGIER Julien demeurant Quartier Les Selves 04320 CASTELLET-LÈS-SAUSSES élu pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. La cession des actions à un tiers étranger à la Société, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, en la forme d'une décision extraordinaire. Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS de MANOSQUE.

SECOVAL
EXPERTISE & CONSEILS
Immeuble Le Meeting - 14 Avenue du 1er Mai
Parc d'activité St Joseph - 04100 MANOSQUE
04.92.72.03.04 - www.secoval.com

PEIPIN CUISINE AGENCEMENT. SARL au capital de 1 000 . Siège social : 7 Rue des Lilas 04200 PEIPIN. 908 515 125 RCS MANOSQUE. Suivant AGE du 31.03.2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Virginie THOMAS de ses fonctions de gérante à compter du 31.03.2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIGNE LES BAINS du 11/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :
AUTO ECOLE PROVENCALE
Siège : 8 Boulevard Victor Hugo, 04000 DIGNE LES BAINS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments. Toutes opérations de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels. La vente de produits et services liée au code, à la sécurité routière.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : VANDAELE Caroline - Le Village 04000 ENTRAGES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MA-